

SYNTHÈSE DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PARIS 2013-2014

Ce quatrième rapport développement durable dresse le bilan des actions 2013, les tendances 2014 et les perspectives pour 2015 des actions menées par Paris sur le territoire et au sein de ses services. Il développe en particulier les sujets prioritaires pour la nouvelle équipe municipale : l'adaptation au changement climatique, la réduction des pollutions et la solidarité envers les populations fragiles. Il met en avant les acteurs engagés, les voies d'innovation et les coopérations avec d'autres collectivités locales dans le cadre de la construction de la Métropole.



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE



Les villes ont un rôle fondamental à jouer contre le changement climatique. La Ville de Paris est à la pointe de ce mouvement avec son Plan Climat, adopté par le Conseil de Paris en 2007 et actualisé en 2012. Les opérations d'aménagement urbain couvrent 10 % du territoire. Elles sont devenues des laboratoires pour lutter contre le changement climatique et renforcer la biodiversité. Par exemple, sur la zone d'aménagement concertée Pajol, la Halle, livrée en 2013, est un bâtiment à énergie positive grâce à la plus importante installation photovoltaïque urbaine de France (3 500 m²). La collectivité parisienne s'est également engagée dans la récupération de chaleur des eaux usées et la géothermie.



Sur les espaces publics, la modernisation de l'éclairage public (premier poste de consommation d'électricité de l'administration) a permis une économie d'énergie de 18 % entre 2004 et 2014 : l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 300 000 habitants.

L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat parisien représente un enjeu énergétique majeur (33 % de la consommation globale) ainsi qu'un enjeu économique et social. La Ville de Paris joue un rôle primordial dans ce domaine via la création de nouveaux logements sociaux et les rénovations. Ainsi 21 000 nouveaux logements locatifs sociaux ont été financés depuis 2008. Ces opérations intègrent les objectifs de performance énergétique imposés par la municipalité aux bailleurs sociaux. Le Carnet logement, édité en 2013, précise 46 actions concrètes à mener dans le logement social et l'habitat privé.

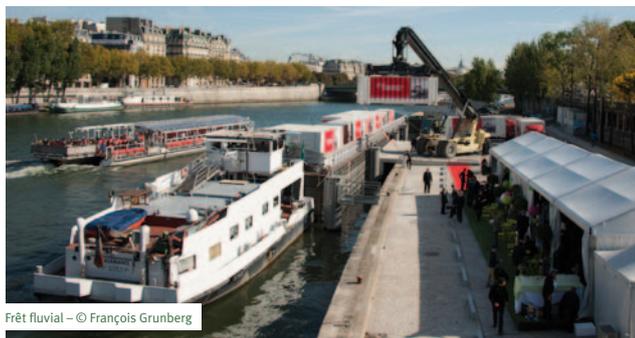


Paris a réalisé la réhabilitation thermique de 100 écoles municipales. L'objectif de réduction de 30 % des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre a été atteint.

Le secteur tertiaire est également incité à s'engager à travers la charte Paris Action Climat, signée par 12 grandes entreprises françaises entre 2013 et 2014. Elles s'engagent à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, l'élaboration du carnet tertiaire en 2015 s'appuiera sur le développement de la Charte et la mise en place d'un accompagnement des commerçants et artisans dans la performance énergétique.

Pour faire face à l'évolution du climat jugée inéluctable, une étude sur la vulnérabilité de la capitale réalisée en 2012-2013 va déboucher sur la création d'un carnet d'adaptation associé à une feuille de route opérationnelle pour mieux adapter la capitale aux changements climatiques.

PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR



Frêt fluvial – © François Grunberg

La qualité de l'air reste problématique en Île-de-France, notamment au voisinage des grands axes de circulation automobile. Pour réduire la pollution chronique, la Ville de Paris a mis en œuvre depuis 2001 un ensemble de mesures visant à renforcer l'offre de transports publics et à développer des mobilités plus respectueuses de la qualité de l'air et du climat. Depuis janvier 2014, le passage de la vitesse sur le périphérique de 80 à 70 km/h s'inscrit également dans ce cadre.

Plus de 50 zones dans lesquelles la vitesse est limitée à 20 ou 30 km/h ont été créées ou étendues au cours de l'année 2013. Les déplacements piétons sont favorisés par les nouveaux aménagements sur les berges de la Seine et la place de la République. Les mesures encourageant la pratique du vélo prévoient notamment la création de nouveaux aménagements cyclables. Vélib a connu en 2014 plusieurs records de fréquentation. Autolib devrait compter près de

1 000 stations fin 2014. Le dézonage du pass Navigo encourage l'utilisation des transports en commun les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Pour adapter le transport de marchandises aux nouvelles exigences urbaines, environnementales et économiques, 80 partenaires du secteur ont signé la nouvelle Charte de logistique urbaine durable en septembre 2013. Les services municipaux travaillent à réduire l'impact des activités de collecte des déchets et de nettoyage de voirie sur la pollution de l'air et le bruit. La collecte pneumatique des déchets ménagers s'installe dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles : 5 immeubles seront raccordés à ce nouveau réseau d'aspiration des déchets fin 2014.

FAVORISER LA NATURE À PARIS: VERS DES TRAMES VERTES ET BLEUES

La nature en ville contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens et à réduire les effets de l'urbanisation et du changement climatique. Après l'adoption en novembre 2011 du Plan biodiversité de Paris, la nouvelle municipalité souhaite en faire un axe structurant de son action avec une présence végétale renforcée dans l'espace public, la création de nouveaux espaces verts et la végétalisation de toitures et façades. Une réflexion globale a été lancée sur les services rendus par la nature en milieu urbain dense, notamment sur le rôle thermorégulateur des espaces verts et des milieux humides.



Cimetière de Thiais – © Mairie de Paris, DEVE

Le renforcement des continuités écologiques facilite la circulation des espèces animales et végétales, indispensable à leur adaptation et à leur survie. Ce maillage vert et bleu doit relier l'ensemble des espaces de nature entre eux dans l'espace urbain et à l'échelle régionale. Le diagnostic du territoire parisien s'appuiera sur des outils créés en 2013 : typologie des habitats parisiens, liste d'habitats prioritaires, liste d'espèces cibles... Le diagnostic de la biodiversité de la Seine et de ses berges publié début 2014 a été mené en concertation avec Ports de Paris et Voies navigables de France.

Le développement de toitures et de murs végétalisés de qualité sur les bâtiments publics et privés prévu par le Plan biodiversité sera accéléré. Une expérimentation de trois ans a permis de mieux cerner les modalités de création de tels aménagements. Par ailleurs, les Parisien(ne)s ont été convié(e)s en 2014 à participer activement à la végétalisation de leur ville et à faire des suggestions d'implantations dans leurs quartiers.



Le collège Henri Matisse, Association Veni verdi – © Mairie de Paris, Jacques-Olivier Bled

La production de fruits et légumes à Paris a fait l'objet en 2013 d'un appel à projets pour expérimenter des dispositifs innovants d'agriculture urbaine. Le nombre et la diversité des projets proposés ont révélé le potentiel de la Ville dans ce domaine. Le succès des jardins partagés exprime également le besoin des Parisien(ne)s de se rencontrer entre voisins et de retrouver des liens directs avec la production d'aliments frais diversifiés.

Le label national Ecojardin (créé en 2012) a été attribué à 38 jardins parisiens en 2013. Il reconnaît la gestion écologique d'un espace vert : absence de traitements chimiques, gestion économe de l'eau, suivi de la biodiversité, etc. L'objectif est d'obtenir le label pour la quasi-totalité des espaces d'ici fin 2015. Les gestionnaires d'espaces verts privés se sont mobilisés en 2013 et 2014 à l'initiative de la municipalité pour généraliser ces modes de gestion respectueux de l'environnement.

Des alternatives au désherbage chimique font l'objet d'expérimentations dans les cimetières et dans le cadre de la production horticole. L'éco-pâturage, par exemple, est testé depuis 2013 sur la parcelle des Archives (19^e) et dans le bois de Vincennes.

La Ville souhaite promouvoir une gestion écologique, globale et solidaire de l'eau. Elle encourage notamment une meilleure maîtrise des consommations d'eau dans les logements et dans les bâtiments administratifs à travers la diffusion d'outils pédagogiques et de bonnes pratiques. De nouveaux principes en matière de gestion des eaux pluviales ont été approuvés par le Conseil de Paris en 2012 : gestion des eaux de pluie à la parcelle, limitation de l'imperméabilisation des sols, installation d'aménagements qui contribuent à réduire les ruissellements et les pollutions.

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

Le Fonds de solidarité pour le logement de Paris intègre plusieurs types d'aides à destination des ménages en difficulté afin de leur permettre de se maintenir dans leur logement. Les conditions de prise en charge des familles hébergées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance se sont améliorées.

La ville de demain se prépare dans les écoles : des animations et ateliers sont proposés aux enfants pour les sensibiliser à l'environnement, à la protection de la planète et à la citoyenneté (identification des plantes sauvages, éco-gestes, fabrication d'objets avec des matériaux de récupération...).



Inventer la ville de demain – © Mairie de Paris

La Ville doit être accessible au plus grand nombre. Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Paris a permis de rendre 97% des traversées piétonnes accessibles aux usagers de fauteuil roulant à la fin de l'année 2013. Pour dégager des cheminements plus confortables, la politique de désencombrement de l'espace public se poursuit et de nouveaux équipements améliorent l'accessibilité à tous les handicaps des établissements recevant du Public.

Concernant l'environnement sonore, les actions de lutte contre le bruit routier privilégient les « actions à la source » : enrobés phoniques, amélioration du parc roulant, baisse de la vitesse, en cohérence avec la mobilisation en faveur d'une mobilité durable. L'amélioration de l'habitat dans le cadre du Plan climat-énergie permet aussi de mieux isoler les logements exposés au bruit des transports.

Afin de modérer l'exposition des Parisiens aux ondes électromagnétiques, la nouvelle charte de téléphonie mobile signée en décembre 2012 avec les 4 opérateurs fixe des niveaux maximum d'exposition très en-deçà des valeurs limites nationales (c'est la plus contraignante de France).

La surveillance de la qualité des milieux de vie dans les crèches et les écoles constitue une priorité ; des campagnes de mesures ont été réalisées pour

évaluer la qualité de l'air intérieur et l'absence de pollution des sols. L'application Dans Ma Rue a été lancée en 2013 pour que les usagers puissent signaler des anomalies dans l'espace public. En 2014, elle a permis aux Parisiens d'émettre des propositions dans le cadre de l'opération: « Du vert près de chez moi ».

La Ville est également attentive à la santé et la sécurité au travail, à la formation professionnelle, à l'insertion professionnelle de personnes handicapées et à la promotion de l'égalité hommes-femmes.



RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS



Dans le cadre de la lutte contre la grande exclusion, l'accès simultané à un référent social unique, un hébergement stabilisé, une prise en charge sanitaire et un dispositif d'insertion économique a fait la preuve de son efficacité. Un pacte parisien de lutte contre la grande exclusion réunissant l'ensemble des acteurs doit être proposé avant la fin de l'année 2014. Des politiques diversifiées d'aide à l'enfance et aux familles visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale avec le concours de 35 centres sociaux agréés.

Le Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap incite à ce que chaque action de la ville ou du département s'envisage avec l'intégration des personnes handicapées. Des coordinateurs sociaux territoriaux contribuent à rendre l'action sociale plus accessible et plus lisible. La Ville apporte un fort soutien aux structures d'insertion par l'activité économique qui permettent à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier de contrats de travail.



Jardin partagé et solidaire géré par Emmaüs, Paris (10^e) – © Mairie de Paris

Le programme des jardins partagés a fêté en 2013 ses 10 ans d'existence. Il compte 96 jardins partagés dont 12 ont vu le jour en 2013. Ce dispositif favorise la mixité sociale, la solidarité et le lien intergénérationnel ainsi que la végétalisation urbaine. Certains jardins sont soli-

naires: le jardin Hérold, ouvert en 2013, propose à un public en situation d'exclusion sociale et professionnelle de rompre son isolement à travers le jardinage écologique et collectif.

La politique conduite par Paris en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle s'accompagne de mesures spécifiques pour les publics en difficulté. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale favorise l'emploi des habitants les plus vulnérables, soutient les projets associatifs innovants, aide à l'amélioration du cadre de vie, favorise la réussite éducative et soutient les associations de proximité qui ont un rôle de prévention des comportements à risques.



FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET S'ORIENTER VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Depuis 2010, la Ville de Paris met en œuvre un programme d'actions visant à développer l'alimentation durable dans ses restaurants collectifs. En 2013, 43,5 % des aliments servis dans les crèches étaient issus de filières durables (bio, Marine Stewardship ou label rouge). Ce taux atteint 24,3 % pour l'ensemble de la restauration collective municipale. En amont de la production, Eau de Paris encourage le développement de pratiques agricoles biologiques sur les aires d'alimentation des captages qui alimentent Paris en eau potable.



Ecopointmobile – © Mairie de Paris

La Ville s'investit activement dans la sensibilisation du public pour réduire, réutiliser et recycler les déchets. Des gestes de prévention des déchets sont expérimentés en milieu professionnel. Des actions participatives originales ont été menées en 2013 dans le cadre de la signature du Pacte National de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire. Enfin, la Mairie de Paris soutient l'activité de 7 recycleries qui assurent la collecte d'objets abandonnés, leur réparation et leur valorisation.